

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÉZE, Pierre GUÉRIN, Maryse LEGUAY, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Danielle ERNOU, pouvoir à Alain GAUDRÉ
Marie-Odile RIOU, pouvoir à Claude BROULT

Secrétaire de séance : Maryse LEGUAY

Conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 18

Votants : 20

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Avril 2022

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Plan local d'urbanisme communautaire : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

La démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme communautaire nécessite l'organisation d'un débat au sein des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (articles L.153-12 et L.153-13 du code de l'urbanisme).

Pourquoi une révision du PLUi ?

La révision du PLUi a été engagée par délibération du Conseil communautaire du 13 février 2020, pour **disposer d'un document d'urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communautaire**. A ce jour, la **commune de Villeneuve-en-Perseigne** n'est pas couverte par le PLU communautaire.

Qu'est-ce que le PADD ?

Ce document du PLUi **définit la politique d'aménagement pour le territoire**, en cohérence avec les orientations régionales et nationales, dans un projet à partir duquel sont établies les règles d'urbanisme.

Le PADD définit des **orientations générales en matières d'équipement, d'urbanisme, de paysage, d'environnement, d'habitat, d'économie, de mobilités**.

Il s'articule autour de deux grands axes :

- Développer un territoire attractif et rayonnant
- Construire un territoire solidaire et durable

Suite à la présentation des orientations du PADD, le conseil municipal a émis plusieurs interrogations :

- Comment concilier les impératifs écologiques avec le maintien des activités économiques, des commerces, des écoles ?
- Quelle est la place des communes de la 2ème couronne et rurales dans la Communauté Urbaine ?

Il ne faut pas privilégier Alençon et sa 1ère couronne au détriment des autres communes membres.

Le maintien d'une vie au sein des communes de la 2ème couronne doit être une des préoccupations majeures afin d'éviter que ces villages ne deviennent des « cités dortoirs ».

- Comment seront développés les transports intercommunaux et les voies douces ? Il existe un réel besoin des habitants de la 2ème couronne et des communes rurales de se rendre à Alençon notamment et leur déplacement doit être facilité.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et a demandé l'intervention d'un représentant de la CUA afin d'obtenir davantage d'explications sur le PADD.

3) Travaux de sécurisation et de mise aux normes du réseau pluvial à la Pesantière (Radon) – Demande de subvention « FAL »

Monsieur le Maire a rappelé que des travaux de sécurisation et de mise aux normes du réseau pluvial de la Pesantière étaient prévus

Le montant estimatif des travaux s'élève à 329 048.67 € HT, soit 394 858.41 € TTC.

Il a proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne au titre du FAL (Fonds d'Aménagement Local) en complément de la DETR obtenue à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

Le financement pourrait être le suivant :

- Subvention DETR (30 %)	98 714.60 €
- FAL (30 %)	98 714.60 €
- Autofinancement	131 619.47 €
Total	329 048.67 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- a validé la proposition de financement
- a sollicité une subvention au titre du FAL pour un montant de 98 714.60 €

4) Logis Familial : régularisation d'actes de vente et d'achat au lotissement « Les Croisettes »

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal, qu'en 2019, la commune d'Écouves a cédé au Logis Familial les parcelles cadastrées 175 ZK 171 et 175 ZK 172.

Ces parcelles ont été divisées en plusieurs lots différents et 2 d'entre eux doivent revenir à la Commune d'Écouves, soit les parcelles suivantes situées Les Croisettes – Forges – 61250 ECOUVES :

- 175 ZK 174 d'une surface de 52 m²
- 175 ZK 175 d'une surface de 555 m²

Par ailleurs, la Commune d'Écouves est propriétaire de la parcelle cadastrée 175 ZK 156.

Celle-ci a été divisée en 4 lots différents, dont 3 doivent être cédés au Logis Familial, il s'agit des parcelles suivantes situées Les Croisettes – Forges – 61250 ECOUVES:

- 175 ZK 180 d'une surface de 49 m²
- 175 ZK 181 d'une surface de 33 m²
- 175 ZK 182 d'une surface de 20 m²

Monsieur Meyer a proposé de fixer le prix de vente et d'achat à l'euro symbolique la parcelle. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge du Logis Familial.

Il a été demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces régularisations.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- A accepté l'achat des parcelles 175 ZK 174 et 175 et la vente des parcelles 175 ZK 180, 181 et 182.

- Au prix de l'euro symbolique la parcelle. Les frais d'arpentage seront réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge du Logis Familial.

5) Adressage : Validation de la nomination des voies et de la numérotation

Il est de la compétence du Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques et aux voies privés ouvertes à la circulation. La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les adresses sont utilisées pour de nombreux usages (livraisons, abonnement fibre, intervention des secours...) qui supposent qu'elles puissent être clairement identifiées. Les voies auxquelles sont rattachées les adresses doivent être nommées et leurs parcours identifiés par la commune.

Actuellement, les voies sont nommées dans les bourgs de Radon et de Vingt Hanaps mais pas dans les hameaux et le bourg de Forges et, ce qui ne permet pas de répondre efficacement aux usages de l'adresse.

Pour y remédier la commune a élaboré un plan d'adressage en nommant les voies desservant des adresses. Ce travail a été réalisé par Mmes Ernou et Terhec et Monsieur Chevalier. Les administrés seront informés individuellement du nom de leur nouvelle adresse. Ce changement devra être effectué sur les documents officiels (prestation gratuite pour les particuliers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- A décidé la création des voies avec les dénominations suivantes :

❖ Commune historique de Forges

Allée de la Croix	Passage de Betz	Route des Croiseries
Chemin du Gland	Place Pierre Touse	Route des Écoulouettes
Impasse Gala	Place des Fruitiers	Route des Epinettes
Impasse Melrose	Route de Champ Fossé	Route des Gilettes
Impasse Reinette	Route de l'Entre-Deux	Route du Loiret
Impasse de Beaupréau	Route de la Croix Gaillard	Route du Ménil Sébert
Impasse des Croisettes	Route de la Faverie	Route du Petit Bois
Impasse des Persilliers	Route de la Grâce de Dieu	Rue Pierre Rossignol
Impasse du Londeau	Route de la Grand Mare	Rue des Maisons Neuves
Impasse du Plessis	Route de la Motte	Rue de Manets
Impasse du Touffu	Route de Saint-Marc	Square des Montgolfières

❖ **Commune historique de Radon**

Allée d'Avoise	Impasse de la Clairière	Route de la Fontaine du Faon
Allée de la Goincièrre	Impasse de la Ferrette	Route de la Massinière
Allée des Chênes	Impasse des Fraudières	Route de la Pesantière
Allée des Saules	Impasse des Merisiers	Route de la Tremblaye
Allée des Thuyas	Impasse des Moulins	Route de la Vigne
Allée des Vergers	Impasse des Peupliers	Route de Marles
Carrefour de Radon	Impasse des Routis	Route des Feugerêts
Carrefour du Rendez-Vous	Impasse du Four à Pain	Route des Gateys
Chemin de la Croix Chapelle	Impasse du Fourneau	Route des Granges
Chemin de la Hutterie	Impasse du Lavoir	Route du Pley
Chemin de la Nélière	Impasse du Stade	Route du Salut
Chemin des Burlins	Place Résidence des Sports	Route du Souci
Chemin des Haies	Place Yves Lebert	Rue de la Saint Jean
Chemin des Lisières	Place de l'Ancienne Ecole	Rue des Charmilles
Chemin des Rimberts	Place de l'Ecole du Petit Prince	Route des Hêtres
Chemin du Bois Joli	Place de la Mairie	Rue des Lierres
Chemin du Marais	Route de Grandchamp	Rue du Foyer Rural
Impasse J.C Houel	Route de l'Etang	Rue du Moulin à Tan
Impasse Saint Martin	Route de la Chapelle	

❖ **Commune historique de Vingt Hanaps**

Allée de Beauvais	Impasse des Noyers	Route des Clairets
Allée de la Bretonnière	Impasse du Bas du Moulin à Vent	Route des Fosses
Allée de la Grande Maison	Impasse du Champ du Val	Route des Mézières
Allée des Acacias	Impasse du Vignoble	Route des Rangées
Allée des Aubiers	Place des Quais	Route du Cruchet
Allée des Fresnes	Place du Château d'Eau	Route du Parc Saint-Béard
Allée des Genêts	Route de la Blanchirie	Route du Sourtoir
Allée des Lilas	Route de la Grande Noë	Rue de la Forêt
Allée des Pommiers	Route de l'Ecurie	Rue de la Gare
Allée des Roses	Route de la Guesferie	Rue de Piray
Allée du Frou	Route de la Saulnerie	Rue des Besnards
Allée du Poirier Billot	Route de la Touche	Rue des Marronniers
Impasse de Bézier	Route de la Vallée	Rue des Tilleuls
Impasse de la Pelotte	Route de Clairval	Venelle des Chênes
Impasse des Cavaliers	Route de Montgassel	

Les commandes de plaques de rues et de numéros sont en cours.

6) Tarifs du restaurant scolaire de Radon 2021/2022

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER a présenté les nouveaux tarifs de la cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2022.

Il a rappelé que ces tarifs étaient fixés par la Communauté Urbaine d'Alençon (délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2022).

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<u>QF 2022/2023 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>	<u>Tarif majoré « repas exceptionnel »</u>
> 902.99	4.16 €	4.78 €
De 603 à 902.99	3.41 €	3.92 €
De 345 à 602.99	2.46 €	2.83 €
De 238 à 344.99	1.58 €	1.82 €
- de 238	0.88 €	1.01 €
<u>Hors CUA</u>	6.11 €	7.03 €
Enfant non inscrit	-	7.03
Adultes	6.11 €	7.03 €
Enfants allergiques	0.88 €	1.01 €
Personnel communal	3.41 €	3.92 €

7) Tarifs de la garderie périscolaire 2021/2022

Monsieur Alain MEYER a proposé d'appliquer une augmentation de 1 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2022-2023, suivants :

Quotient familial	1 enfant TN	2 enfants	3 enfants et +
0-510	2.08	1,88	1,68
511-855	2,28	2.07	1.87
856-1200	2,51	2,28	2.05
1201	2,85	2,49	2,24

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- qu'en cas de reprise de l'enfant après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée
- de fixer le tarif des goûters à 0.35 € par enfant par jour

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

8) Tarifs du camps – Centre de loisirs de Radon – Été 2022

Monsieur MEYER a informé qu'un camp va être organisé dans le cadre du centre de loisirs pendant l'été au Camping « Les Salines » à Colleville Montgomery (14).

Monsieur le Maire a proposé les tarifs suivants :

Quotient	Tarifs
0-510 :	160 €
511- 855 :	170 €
856-1200 :	180 €
+ 1200 :	190 €
Hors CUA:	220 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord pour la réalisation de ce camp et a validé les tarifs proposés par Monsieur le Maire.

9) Vente aux enchères des parcelles du lotissement Champ de la Vigne (Vingt Hanaps)

Suite à la vente aux enchères du 12 mai dernier, la Commune d'Écouves s'est finalement portée acquéreur des 15 parcelles du lotissement de Vingt Hanaps.

Aucune autre personne n'a surenchéri sur ces terrains.

Par contre, le montant a été légèrement modifié, les frais ne sont plus que d'1 € par parcelle (ils étaient fixés à 1 000 € au départ).

Coût total de l'opération : 404 641.87 €

Une demande d'emprunt (entre 200 000 € et 250 000 €) est en cours afin de financer cet investissement.

Désormais, le conseil municipal devra déterminer un prix de vente des parcelles. Il faudra réaliser un compromis entre « favoriser la vente » et « ne pas perdre d'argent ».

La fixation d'un prix de vente par parcelle sera privilégiée par rapport à un prix au m².

10) Attribution d'une subvention complémentaire à l'association des amis du patrimoine d'Écouves

Monsieur le Maire a rappelé que le conseil municipal avait attribué une subvention de 945 € à l'association du patrimoine d'Écouves lors de la réunion du 5 avril dernier afin de participer, pour moitié, à l'impression d'un livre.

Suite au changement d'imprimerie, le coût d'édition a été modifié et celui-ci s'élève désormais à 2 383.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé de verser la somme de 250 € au titre d'une subvention complémentaire.

Questions diverses

- [Courrier de Monsieur Pouillard, pharmacien de Radon](#)

Monsieur Pouillard a adressé au conseil municipal un courrier interpellant sur son manque de clients relatif aux absences répétées du médecin de Radon.

Monsieur Meyer a précisé qu'une demande a été réalisée auprès du Département de l'Orne afin d'obtenir un médecin supplémentaire (1 à 2 journées par semaine), mais il est très difficile d'en trouver et la commune d'Écouves ne fait pas partie des zones prioritaires du Département (d'autres secteurs n'ont aucun médecin)

- [Compte rendu de la commission voirie du 9 mai](#)

Budget 2022 pour les travaux de voirie : 120 000 €.

La moitié a été attribuée à la réfection de l'allée d'Avoise.

Le reste est destiné aux travaux suivants (une sélection sera réalisée en fonction du budget restant) :

- Bordures au niveau de l'église de Vingt Hanaps
- Enrobé de la place entre le 37 et le 39 Grande Rue (Vingt Hanaps)
- Reprise de la voie de desserte de l'autoroute (Vingt Hanaps)
- Emulsion au niveau de la route des Feugerêts
- Enrobé au niveau du calvaire du Frou (Vingt Hanaps)

- [Statistiques des radars pédagogiques \(du 14/12/2021 au 23/05/2022\)](#)

Forges (sur la D1 direction Radon) : passage de 1 359 véhicules par jour en moyenne

- *Sens Entrant*

Vitesse moyenne = 57 km/h

Vitesse maximale = 159 km/h ou davantage (à 5h30)

- *Sens sortant*

Vitesse moyenne = 60 km/h

Vitesse maximale = 159 km/h ou davantage (à 18h40 et 15h15)

Forges (sur la D1 direction 2x2 voies) : passage de 1 239 véhicules par jour en moyenne

- *Sens Entrant*

Vitesse moyenne = 62 km/h

Vitesse maximale = 138 km/h (à 20h15)

- *Sens sortant*

Vitesse moyenne = 60 km/h

Vitesse maximale = 159 km/h ou davantage (à 17h45 et 13h15)

Vingt Hanaps (La Gare) : passage de 699 véhicules par jour en moyenne

- *Sens Entrant*

Vitesse moyenne = 47 km/h

Vitesse maximale = 130 km/h (à 05h11)

- *Sens sortant*

Vitesse moyenne = 52 km/h

Vitesse maximale = 157 km/h (à 05h09)

Vingt Hanaps (Grande Rue) : passage de 943 véhicules par jour en moyenne

- *Sens Entrant*

Vitesse moyenne = 42 km/h

Vitesse maximale = 128km/h (à 20h14)

- *Sens sortant*

Vitesse moyenne = 46 km/h

Vitesse maximale = 136 km/h (à 17h50)

→ Les 4 radars seront déplacés prochainement sur d'autres secteurs de la commune

- Présence Verte (système de téléassistance destiné aux personnes âgées)

Monsieur Meyer a annoncé qu'il avait rencontré un représentant du dispositif « Présence Verte » auprès de la MSA Orne Sarthe Mayenne.

Le but : se faire connaître et donner des informations afin d'orienter les administrés.

La Commune peut devenir partenaire du dispositif et ainsi les personnes intéressées pourraient bénéficier d'une installation gratuite.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a choisi mettre en instance cette décision et de rencontrer d'autres sociétés proposant de la téléassistance.

- Achat de la gare de Vingt Hanaps

En cours, la commission de mutabilité de la SNCF a donné un avis favorable quant à l'achat du bâtiment. A suivre ...

Fin de séance : 22h30